



CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION
« IMAGES ET LUMIÈRE » POUR LE FESTIVAL
PRINTEMPS PHOTOGRAPHIQUE DE
POMEROL 2015

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « Images et lumière » œuvre pour la promotion de la culture et en particulier de la photographie, en proposant aux habitants du territoire communautaire une programmation culturelle diversifiée, de qualité et gratuite.

Cette convention d'objectifs a pour but de cadrer les engagements respectifs de chaque partie, dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition du festival « Printemps photographique de Pomerol », les 20 et 21 mars 2015.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'Agglomération du Libournais, BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON,

Et

L'association « Images et lumière », 10 rue Tropchaud, 33500 Pomerol et représentée par son Président, Monsieur Christophe CLEON.

Article 1 : Objet de la convention

L'association « Images et lumières » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de la CALI.

Pour la 5^{ème} édition du festival « Printemps photographique de Pomerol », l'association propose deux jours d'animation les 20 et 21 mars 2015, à Pomerol, intégrant des expositions photographiques, des rencontres avec des professionnels, des ateliers. Cette manifestation invite le public à poser un autre regard sur la création photographique contemporaine.

L'association « Images et lumière » entend développer l'accessibilité pour tous les habitants à la culture en travaillant sur les freins identifiés tels que les problématiques de transport ou de tarification (gratuité de la manifestation).

Compte tenu de ces engagements, ainsi que du caractère fédérateur de cette programmation, de son intérêt pour les habitants du territoire communautaire et, au-delà, pour l'attractivité de ce territoire, la Communauté d'Agglomération accorde une subvention de 1 500 € à l'association « Images et lumière ».

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'engage à verser une subvention de 1 500 € à l'association « Images et lumière » pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival « Printemps photographique de Pomerol ».

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- o lettre de demande de subvention,
- o note sur le contenu du projet,
- o budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois d'avril 2015 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2015 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2015 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- o faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- o faire mention du site de covoiturage développé par la Communauté d'Agglomération du Libournais : www.covoiturage.lacali.fr,
- o présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- o installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » pour les manifestations organisées,
- o informer la Communauté d'Agglomération du Libournais du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel, d'une revue de presse et d'une enquête sur la fréquentation présentés à la clôture de chaque exercice,
- o inviter le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est conclue pour l'année 2015.

Article 6 : En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Le Président de la communauté
d'Agglomération du Libournais



Philippe BLISSON

Fait à Libourne, le 12/05/2015

Le Président de l'association « Images et
lumière »

Christophe CLEON

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-073 - 1/3

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers							
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Denis SIRDEY	X		
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Luc DARQUEST	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Jean-Luc BARBEYRON			
Sophie BLANCHETON	X			David REDON	X		
Sylvie BOISSEL	X			Joël BAYLE	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Jean-Claude ABANADES			
Véronique DICORRADO				Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Michel FOULHOX	X			Georges DELABROY	X		
Philippe HEFTRE	X			Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Chantal DUGOURD	X		
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Alain MAROIS	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Philippe FAURT			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Michel VACHER	X			Richard CROS	X		
Michel MILLAIRE	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Isabelle FEYRY	X			Marcel BERTHOME	X		
Bernard NADEAU	X			Chantal GANTCH	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Catherine BERNADEAU	X						
					Sous-total	54	5
					TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir	59	

Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Conseiller délégué à la Culture,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient les associations suivantes portant des initiatives et manifestations culturelles :

L'association « Mets la prise » gère la salle de musiques actuelles « L'Accordeur », ouverte depuis février 2012 sur la commune de Saint Denis de Pile et œuvre pour la promotion de la culture. Cette structure assure un rôle de formation, d'information, de création et de diffusion des artistes locaux en tant que lieu de ressources et de répétition.

Chaque année, l'association propose entre 15 et 20 concerts d'artistes en développement ou de renommée nationale, ainsi que des manifestations tournées vers les pratiques amateurs.

L'association « MKP – MusiK à Pile » organise plusieurs manifestations dans différents champs artistiques et plus particulièrement dans le domaine des musiques actuelles, avec le festival « MusiK à Pile » en point d'orgue, du 12 au 14 juin 2015, à Saint Denis de Pile.

Cette 18^{ème} édition proposera une programmation mêlant artistes confirmés et en émergence. Construit autour de deux soirées de concerts payants et une journée familiale gratuite, cet événement développe de nombreuses actions en faveur du développement durable, de la solidarité et de la citoyenneté.

Le festival bénéficie des labels « Scène d'été permanente » (Conseil Départemental de la Gironde) et « Aquitaine en Scène » (Conseil Régional d'Aquitaine). Il est adhérent au Réseau des festivals ruraux d'Aquitaine.

L'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres » œuvre à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine, à travers l'organisation de visites, de conférences et de manifestations culturelles. Depuis la construction de l'orgue en 1978, l'association a développé une programmation importante autour de la musique classique et du chant lyrique mêle des formations nationales ou internationales confirmées à des artistes aquitains en émergence.

Cette 31^{ème} Saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres, du 28 juin au 6 septembre 2015, proposera 17 concerts (dont 12 gratuits), ainsi qu'une exposition consacrée à l'orgue.

Le festival bénéficie des labels « Scène d'été permanente » (Conseil Départemental de la Gironde) et « Aquitaine en Scène » (Conseil Régional d'Aquitaine).

L'association « Images et Lumière » a repris l'organisation du festival « Printemps photographique de Pomerol », les 20 et 21 mars 2015 à Pomerol.

Cette 5^{ème} édition, construite autour d'expositions, d'ateliers, de conférences et de projection, a rassemblé les grands noms de la photographie européenne et se positionne comme l'un des grands rendez-vous photographique en Gironde.

L'association « Les Confluences » organise plusieurs manifestations en faveur des musiques actuelles sur le secteur de Coutras, avec le festival « Confluences » en point d'orgue, du 26 au 28 juin 2015, à Coutras.

Cette 10^{ème} édition proposera trois soirées de concerts payants, mêlant chanson française, rock et musique électronique.

L'association « Permanences de la littérature » a pour mission de faire connaître et de valoriser la littérature et l'art contemporain en Aquitaine. Partant du principe que l'écriture littéraire n'est pas un art isolé, cette structure favorise par ses activités le croisement des pratiques artistiques et s'intéresse aux nouveaux espaces d'expérimentation autour du langage.

En 2015, l'association propose de transformer la manifestation « Littérature en jardins » qui se déroule habituellement dans plusieurs jardins publics ou privés de La Cali en proposant un nouveau rendez-vous en lien avec la rentrée littéraire sur la ville de Libourne, en septembre 2015.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous
- à signer les conventions afférentes

ASSOCIATION	MANIFESTATION 2015	SUBVENTION
METS LA PRISE	Programmation musicale annuelle 2015	5 500 €
MKP – MUSIK A PILE	18 ^{ème} édition du festival du 12 au 14 juin 2015	4 500 €
LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES	31 ^{ème} saison musicale du 28 juin au 6 septembre 2015	3 000 €
IMAGES ET LUMIERE	5 ^{ème} édition du festival les 20 et 21 mars 2015	1 500 €
LES CONFLUENCES	10 ^{ème} édition du festival du 26 au 28 juin 2015	1 000 €
PERMANENCES DE LA LITTERATURE	Evénement lié à la rentrée littéraire – septembre 2015	1 000 €

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire CULT 2 - fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2015 et de la publication, le 16/04/2015
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
 Reçu en préfecture le 22/04/2015
 Affiché le 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
 Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-074 - 1/3

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LEGAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON			
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOM ME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	5	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

 Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LA DRAC AQUITAINE, LA DSDEN DE LA GIRONDE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Conseiller communautaire délégué à la Culture,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) développe un dispositif d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires du territoire, et particulièrement trois parcours expérimentaux d'éducation artistique et culturelle à destination de 40 classes de CM1, CM2, CLIS et IME. Organisés en lien avec des opérateurs culturels, ils proposent une découverte originale d'un domaine artistique comme le théâtre, la musique ou la littérature, sur plusieurs temps de médiation artistique.

L'objectif de ces parcours d'éducation artistique est de favoriser l'accès à la culture pour tous et installer une première découverte artistique chez les élèves par :

- o une confrontation à des œuvres littéraires ou de spectacle vivant,
- o des rencontres artistiques,
- o une visite d'un lieu culturel (théâtre, exposition, archives).

Le développement de ces parcours rejoint la priorité formulée par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Éducation Nationale, ainsi que le Conseil Départemental de la Gironde, en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La volonté de La Cali d'articuler son projet de territoire autour de l'accès à l'éducation et à la culture, pour les plus jeunes, a été affirmée dès sa création en 2012. Cela a valu à La Cali d'être considérée comme territoire d'expérimentation dans le cadre des Plans Départementaux d'éducation artistique et culturelle « Sur les chemins de la Culture » 2011/2013 et 2014/2016, co-élaborés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Aquitaine), le Conseil Départemental de la Gironde et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN).

Après deux années d'expérimentation des parcours, de formation des acteurs éducatifs et culturels et la production d'un diagnostic partagé avec les partenaires institutionnels, les enseignants et les opérateurs culturels impliqués dans le projet, La Cali a décidé de formaliser ces partenariats et de les pérenniser de manière pluriannuelle en signant un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA).

L'enjeu de ce contrat est de tendre vers une généralisation de l'accompagnement aux arts et à la culture pour les jeunes, grâce à une collaboration renforcée entre partenaires institutionnels, monde éducatif (enseignants, animateurs), artistes, professionnels de la Culture.

L'intérêt du CLEA réside principalement en ce qu'il fournit l'occasion de :

- mettre en place une instance de dialogue et de concertation, le comité de pilotage,
- définir une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de La Cali,
- mettre en lien des établissements scolaires, des équipements culturels de proximité, des opérateurs culturels ou des domaines de la Petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse ou du secteur social ou médico-social,
- permettre une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune.

Dans le cadre de ses compétences, La Cali est en mesure de proposer des actions en temps scolaire et extra-scolaire en :

- poursuivant sa programmation de spectacles « jeune public » pour 45 à 50 classes de maternelle, CP, CE, en tant que première étape de sensibilisation au spectacle vivant,
- poursuivant les parcours d'éducation artistique et culturelle destinés à 40 classes de CM1, CM2, CLIS et IME, en tant qu'étape relevant du CLEA permettant une réelle immersion dans les domaines artistiques tels que le théâtre, la danse, la musique, la poésie contemporaine, les arts plastiques et visuels,
- en proposant des actions plus spécifiques dans le cadre de ses missions liées à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

La signature d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle permet de renforcer les premières actions entreprises par La Cali, avec le concours de ses partenaires financiers et de soutenir la présence artistique sur le territoire de La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle « L'art de grandir » avec la DRAC Aquitaine, la DSDEN de la Gironde et le Conseil Départemental de la Gironde, pour sa mise en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 16/04/2015
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais